

# Orientations urbaines

Parc de la Savoureuse

## note

### 1. CONTEXTE

La Plaine de la Savoureuse fait aujourd'hui l'objet de nombreux travaux :

- le chantier du complexe aquatique est commencé pour une ouverture au public prévue fin 2013,
- la halle des sports est en cours de réhabilitation,
- le terrain de foot synthétique est en voie d'achèvement,
- la ville recherche un porteur de projet pour une activité de restauration dans le bâtiment de la Rotonde.

A proximité immédiate, doit s'engager le projet de restructuration du quartier des Evoironnes et le site occupé par les entrepôts de l'Est pourrait se libérer.

Enfin, la ville est engagée dans une réflexion urbaine sur le devenir de la ville à moyen-long terme, posant les bases d'une stratégie urbaine à conduire dans la durée pour redynamiser ses fonctions, changer son image et améliorer sa cohésion inter-quartiers.

Dans ce cadre, la ville souhaite garantir une cohérence d'ensemble de l'action des différents porteurs de projets (ville, CAPM, Idéha, privés) en tenant également compte de perspectives de plus long terme. Il s'agit aussi d'identifier les actions que la ville peut porter pour accompagner la mise en œuvre de ces projets.

### 2. ENJEU PRINCIPAL

La plaine de la Savoureuse a vocation à être aménagée en parc urbain de loisirs, inscrit dans l'artère principale du projet IVB de l'agglomération, entre la base de loisirs de Brognard et les Berges de l'Allan à Montbéliard (Près la Rose, Ile en Mouvement).

Il s'agit ainsi d'un espace stratégique dans l'offre de loisirs et de tourisme du Pays de Montbéliard et dont le complexe aquatique en donnera toute la mesure. Il s'agit aussi d'un espace de proximité pour les habitants de Sochaux, qui doit être facilement accessible pour participer à la valorisation de l'environnement de la ville.

L'aménagement de cet espace, au regard de sa taille dans la ville et des équipements qui y sont programmés, doit absolument permettre son intégration dans la ville pour espérer en tirer toutes les opportunités en termes :

- de renouvellement d'image et de notoriété,
- de revitalisation urbaine : attractivité résidentielle, commerciale,
- de valorisation du cadre de vie des habitants.

Avec le projet d'éco-quartier situé à l'autre extrémité de la ville, **la création du parc de la Savoureuse doit être envisagée comme un signe fort du renouvellement de la ville.**

### 3. OBJECTIFS A ATTEINDRE ET ORIENTATIONS DETERMINANTES

#### 3.1. Changer l'image de la ville et de l'agglomération en donnant à voir la Plaine de la Savoureuse

L'attractivité de la ville souffre de son image et de la qualité de ses espaces publics. Le projet du Parc de la Savoureuse offre l'opportunité à la ville, comme à l'agglomération, d'engager une reconquête de son image : la ville-nature.

Pour cela, il est nécessaire de sortir cet espace de l'anonymat et dans lequel il se trouve et de le mettre en scène, de lui donner une place centrale dans la ville :

- Traitement et mise en scène des étroites fenêtres sur la Plaine, au niveau du giratoire rue de Pontarlier et rue de Belfort, en amont de l'entreprise IP Marty,
- Création d'une vitrine sur le Parc par l'ouverture d'une voie de circulation reliant les rues de Belfort et de Pontarlier.



*Un Parc urbain visible est une condition pour qu'il participe au renouvellement de la ville de Sochaux, de l'agglomération également. L'axe à l'interface de la ville et du parc permet par ailleurs de gérer plus facilement les articulations et les transitions de la ville vers la nature et de la nature vers la ville.*

*L'aménagement de fenêtres visuelles vers le parc est à accompagner par l'aménagement de repères, d'éléments forts dans la perception du paysagère étant donné la étroitesse des points de vue offerts.*

## Connecter le Parc de la Savoureuse à son environnement

La Plaine de la Savoureuse fonctionne aujourd'hui comme un isolat, déconnectée de son environnement urbain de proximité qui lui tourne le dos (Graviers et Evoironnes) comme de la coulée verte qui longe le site sans l'inciter à y faire un détour.

Les investissements programmés pour le réaménagement de la Plaine de la Savoureuse vont faire de cet espace un point d'intensité majeur dans l'infrastructure verte et bleue d'agglomération, dont le niveau de fréquentation par le public sera sans commune mesure avec la situation actuelle. Pour le seul complexe aquatique par exemple, un objectif de fréquentation de 200.000 visiteurs par an est visé, et on compte déjà sur la coulée verte 97.829 passages en 2010 (point de comptage situé à Vieux-Charmont). La redynamisation de la ville passe également par sa capacité à attirer vers son offre urbaine une partie de ce potentiel de clientèle.

De manière tout aussi importante pour l'attractivité de son cadre de vie, il s'agit de rendre accessible aux habitants cet espace de loisirs de proximité. Les 2 principaux quartiers d'habitat social, situés en limite de la Plaine de la Savoureuse, pourront alors bénéficier d'une nouvelle image et attractivité résidentielle venant compléter les investissements consacrés à leur restructuration.

Des liens forts restent ainsi à tisser entre la coulée verte, le Parc de la Savoureuse et la ville. Pour être efficaces ils devront à la fois être visuels (vues et perspectives, qualité de traitement des franges) et fonctionnels (par les usages créés, par le tracé des parcours...).



Illustration des liens ville-nature permettant de répondre aux enjeux de connexion du Parc de la Savoureuse et de ses équipements.

## Gérer les accessibilités pour tous les modes de déplacement

L'accessibilité et la desserte du site doivent tenir compte de chaque mode de déplacement. La vocation de loisirs du Parc de la Savoureuse doit cependant orienter le choix des priorités accordées à chacun, que ce soit en termes de place, de confort de déplacement, de stationnement, de sécurité, d'infrastructures ou encore d'investissements consentis.

L'organisation des circulations et la place accordée à chaque mode sont déterminants en termes d'usage de la Plaine de la Savoureuse. Il s'agit de trouver une cohérence de fonctionnement et d'usage à l'échelle de l'ensemble du site, supposant d'éviter toute forme de cloisonnement des espaces et des équipements qui y prennent place.

**La Plaine de la Savoureuse doit avant tout se pratiquer à pied et en vélo pour crédibiliser sa vocation de loisirs et de parc urbain.** Les aménagements doivent donner la priorité à ces modes dans la Plaine mais également aux points d'articulation avec la ville et la coulée verte. Ils doivent également intégrer les cheminements depuis les arrêts de transports en commun. La trame de cheminements modes doux doit ainsi constituer l'élément à partir duquel se structure toute la composition du Parc Urbain.

La présence d'un pôle qui regroupe les équipements sportifs de la ville et d'un complexe aquatique de rayonnement régional justifient néanmoins une desserte routière qu'il s'agit d'organiser pour en limiter l'impact sur le confort des déplacements alternatifs.

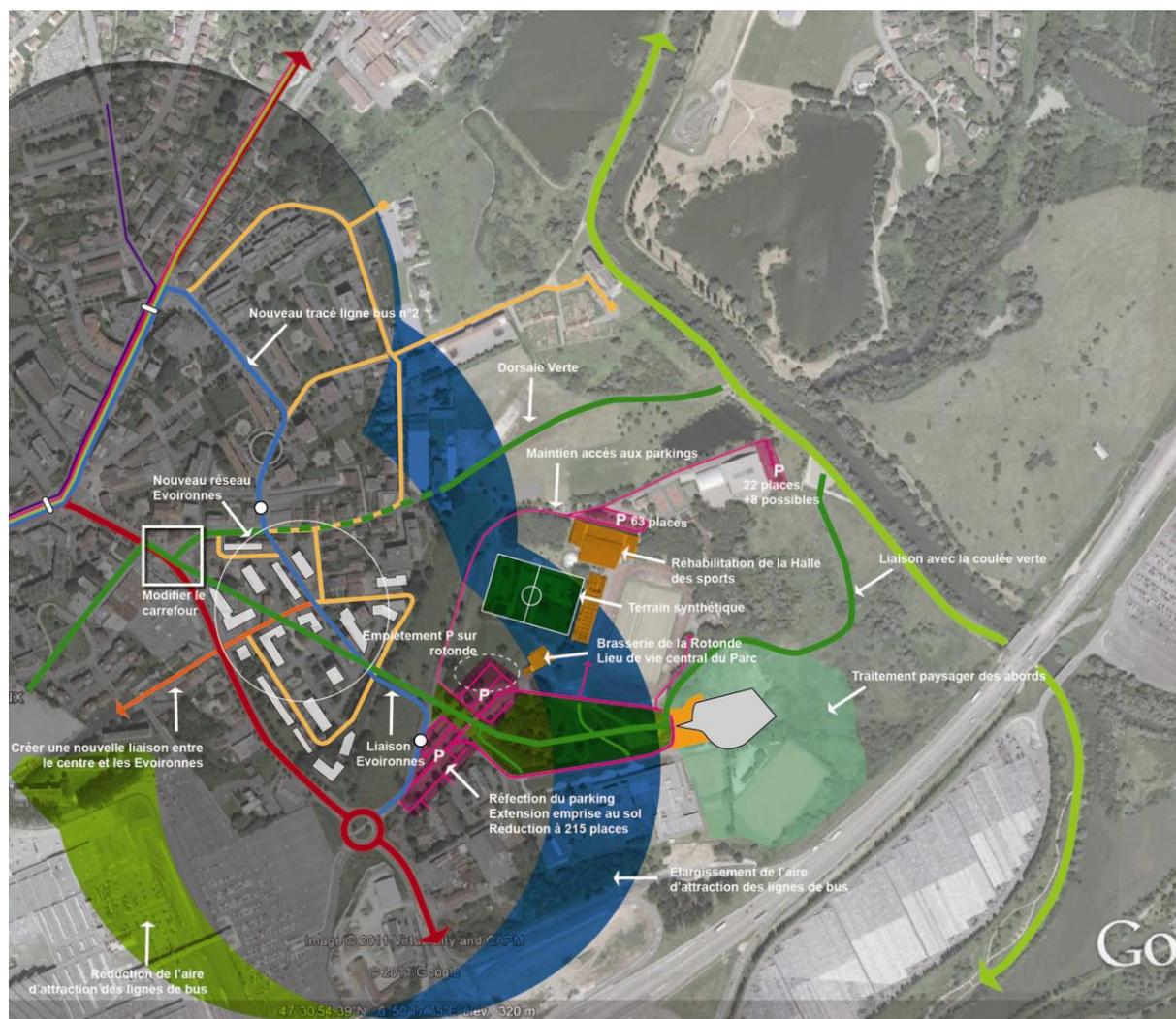


*Un espace déconnecté de son environnement par des voies en impasse. Un accès voiture indépendant et un stationnement organisé en trois poches géographiquement éloignées qui imposent une circulation dans la plaine.*

*Des connections piétonnes avant tout spontanées et manquant de continuité et de connexions avec la ville et la coulée verte. Une desserte bus non sécurisée obligeant la traversée d'un axe à grande circulation.*

## 4. ETAT DES REFLEXIONS ACTUELLES

### 4.1. Projets en cours ou programmés



#### Complexe aquatique

- chantier du bâtiment en cours,
- restructuration du parking existant : mise aux normes, extension de son emprise sur les abords de la rotonde pour une diminution du nombre de places (211 places + 9 PMR),
- aménagement d'un espace vert entre le parvis et le parking,
- liaison verte entre le parvis et la coulée verte,
- intégration de l'équipement dans son environnement immédiat par le traitement paysager de ses abords.

#### Réhabilitation de la halle des sports

La rénovation de cet équipement dans les mêmes échéances que la création du complexe aquatique assurera au site une image de modernité.

#### Terrain de foot synthétique

Les travaux ont été achevés récemment. Cet équipement permet la pratique du foot toute l'année et répond aux besoins des clubs. Cet équipement, et l'environnement dans lequel il s'inscrit peut constituer un support d'animation du parc en envisageant des entraînements de l'équipe professionnelle du FCSCM.

Il s'agirait également d'un symbole fort pour la ville, berceau de la création de ce club.

## Restaurant de la Rotonde

Le restaurant de la rotonde constituera **un lieu de vie central du parc en raison des différents publics susceptibles de la fréquenter** : clients du complexe aquatique, usagers de la coulée verte, riverains, adhérents des clubs de sports ou simples visiteurs.

A ce titre, cet équipement doit bénéficier d'une grande visibilité dans le parc, d'excellentes conditions d'accès et un environnement proche attractif.

## Restructuration des Evoironnes

Une réorganisation des circulations avec :

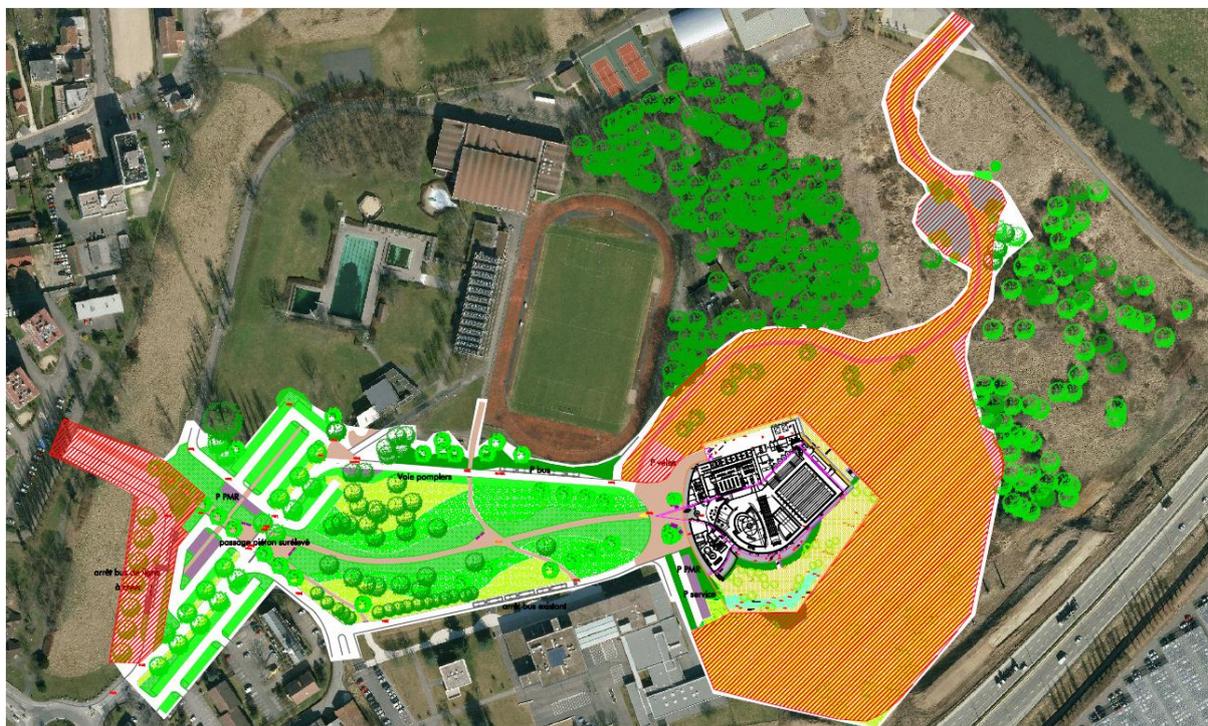
- création d'une liaison vers le centre ville,
- fermeture à la circulation routière du débouché de la rue des chênes sur la rue Pontarlier,
- axe Nord-Sud traversant, reliant la rue de Belfort au giratoire de la rue de Pontarlier. Le tracé de la ligne bus n°2 est modifié pour emprunter cet axe, en site propre à partir de la traversée du lit de l'Allan,
- une dorsale verte est créée à travers le quartier et relie le centre ville à la coulée verte en passant par le parvis du complexe aquatique.

## 4.2. Incertitudes de réalisation

Le budget initial pour la réalisation du complexe aquatique et l'aménagement de ses abords est diminué de 1 million d'euros. PMA propose de réaliser cette économie en :

- différant la création de la connexion bus avec les Evoironnes et l'aménagement des quais bus, dans la mesure où cela nécessite la restructuration préalable du quartier (50 K€),
- supprimant la création d'une liaison modes doux, entre le parvis du complexe aquatique et la coulée verte, et en renonçant à l'aménagement des abords immédiats du complexe aquatique. Seuls les espaces compris entre le parvis et le parking seraient traités (450 K€).

L'économie ainsi réalisée est évaluée à 500 K€. Les hachures rouges sur le plan identifient les travaux abandonnés ou différés.



### 4.3. Questionnements

Compte tenu de ces éléments, il s'agit de préciser un cadre de cohérence répondant tout particulièrement :

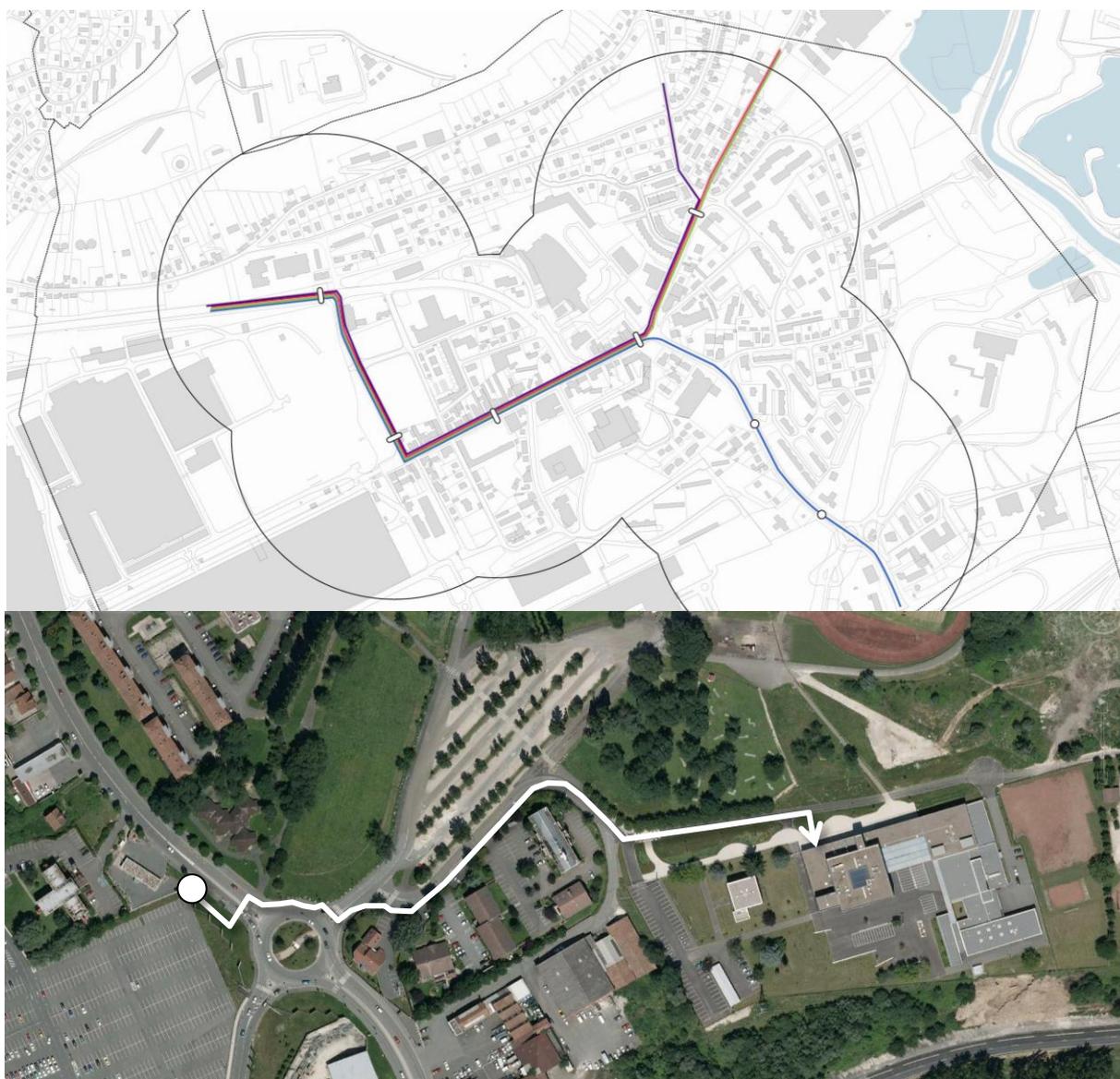
- aux économies à réaliser sur le complexe aquatique,
- à la sécurisation de la desserte bus,
- aux circulations à créer pour assurer les liens entre équipements et l'interconnexion du parc avec son environnement,
- à l'organisation des clôtures pour éviter les effets de fermeture et de cloisonnement du site.

## 5. Propositions d'aménagement

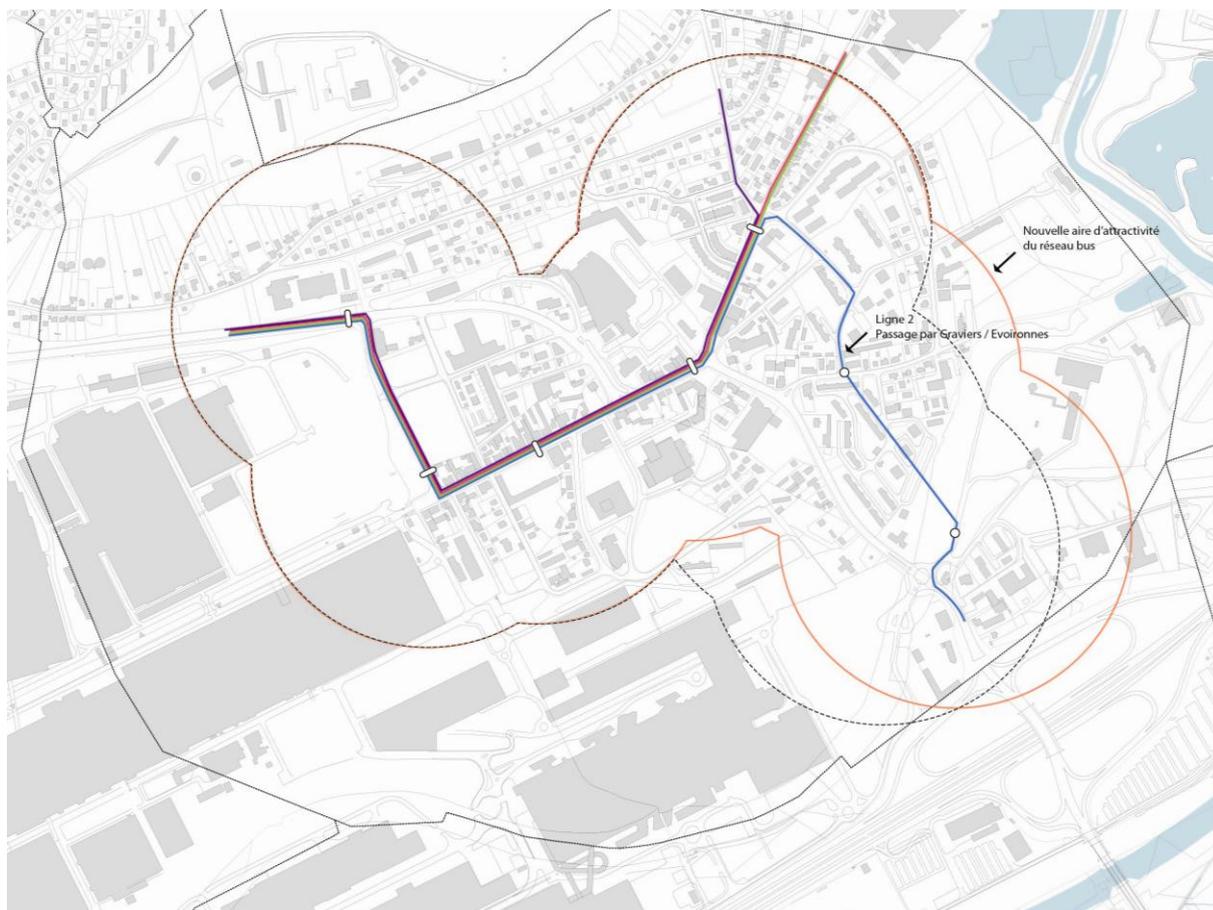
### 5.1. Proposition d'organisation des accès et dessertes par les TC

#### Situation actuelle

La ville est desservie par 3 lignes régulières et une ligne fonctionnant en service régulier ou en buxipus (ligne 10). La desserte couvre la quasi-totalité du territoire communal. Pour la Plaine de la Savoureuse, elle se fait depuis l'arrêt Campanile desservi par la ligne 2 qui nécessite le **franchissement de la Rue de Pontarlier**, particulièrement dangereux, pour rejoindre le collège et les divers équipements de loisirs.



## Bifurcation Ligne 2 par Gravier – Evoironnes



Le projet de restructuration des Evoironnes propose une bifurcation de la ligne 2 par le quartier.

### Les +

Réduction des distances d'accès à un arrêt pour les habitants des Gravier et Evoironnes,  
Sécurisation des accès au collège et équipements de loisirs par une dépose dans la coulée verte  
Lisibilité de la Plaine de la Savoureuse

### Les –

Très faible impact sur la couverture communale des dessertes bus  
Allongement des temps de parcours de la ligne 2  
Coût de la mise à gabarit du nouvel axe supportant le passage du bus et du franchissement de l'ancien lit de l'Allan  
Projet qui nécessite au préalable la réalisation du projet de restructuration des Evoironnes  
Gestion du débouché des bus sur le giratoire rue de Pontarlier

## Une perspective : Bus à Haut Niveau de Service rue Pontarlier



La configuration des infrastructures, la situation de la ville entre Montbéliard et Audincourt et en sortie d'autoroute et la présence d'équipements structurants interrogent le niveau de desserte par les transports collectifs et l'opportunité de mettre en place un BHNS. Les récentes réflexions urbaines (projet urbain d'agglomération, impacts du TCSP sur la réorganisation du réseau de bus) mettent en évidence cette opportunité. Il s'agit d'en prendre compte et d'anticiper une mise en œuvre dans les projets communaux.

### Les +

Un niveau de service amélioré : fréquence des dessertes, cadencement, temps de parcours

Retraitement conjoint des espaces publics pour transformer l'axe Epinal-Leclerc-Pontarlier en boulevard urbain

Une couverture du territoire communal élargie en raison de l'aire d'attraction plus forte d'un BHNS

### Les –

Nécessité de gérer une période transitoire, en particulier la sécurisation du franchissement de la rue de Pontarlier.

## Le choix d'une desserte TC rue de Pontarlier

Le maintien d'une desserte bus au niveau de la rue de Pontarlier est préconisé car :

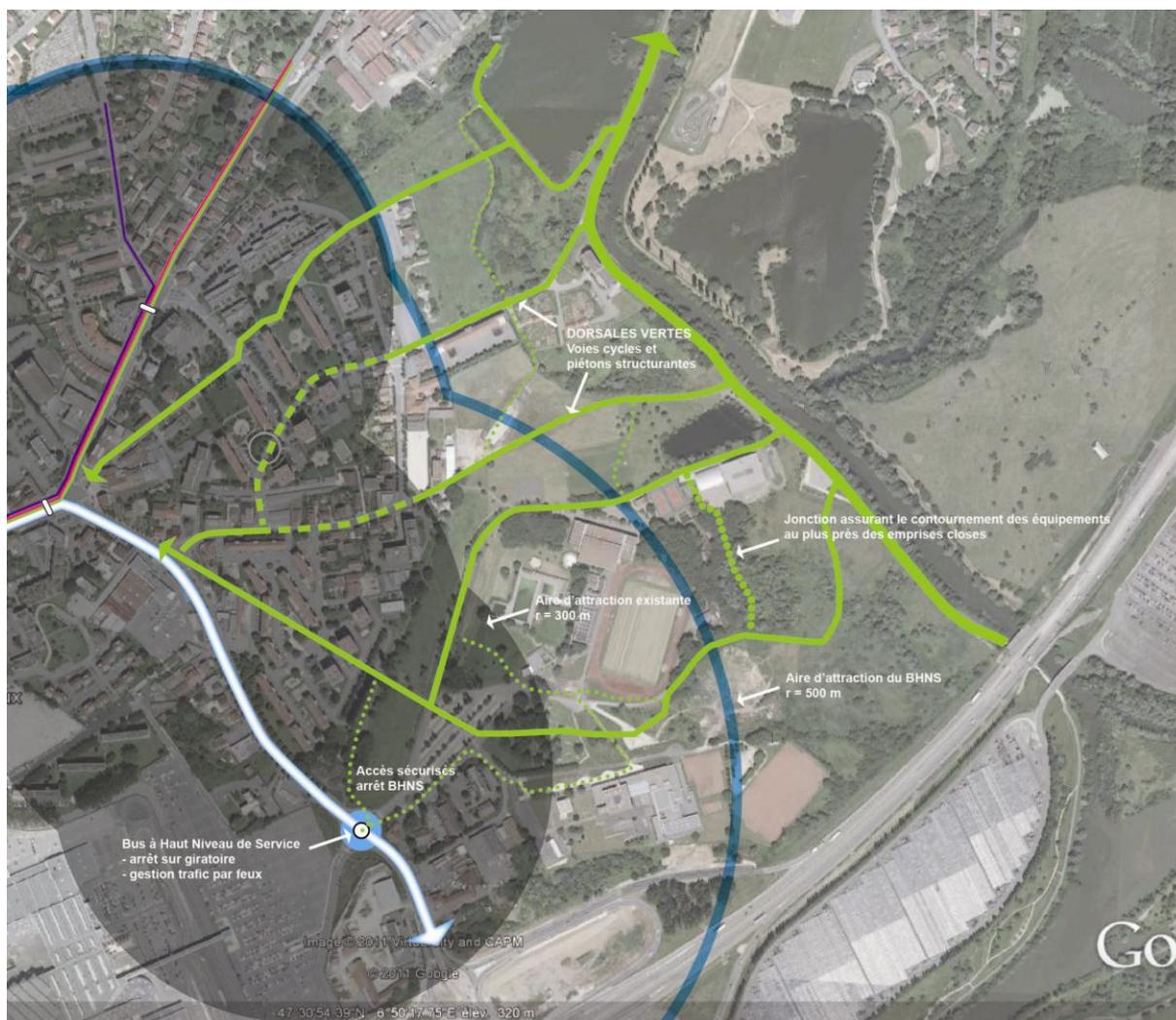
- Elle est plus centrale à l'échelle de la ville et assure une couverture à la fois des quartiers Graviers et Evoironnes à l'Est et du centre-ville à l'Ouest,
- Elle préfigure une option de plus long terme visant à transformer cet axe en boulevard urbain desservi par un BHNS.

La question de la sécurisation de la traversée de la rue de Pontarlier pour rejoindre la Plaine de la Savoureuse et les Evoironnes peut être traitée progressivement :

- A court terme, aménagement du giratoire en carrefour à feux avec îlot central. La priorité aux bus pourrait être donnée en les faisant traverser l'îlot central,
- Puis, reconfiguration complète du carrefour avec sécurisation des différents flux,
- Et à plus long terme, retraitement de l'entrée de ville en lien avec la mise en place d'un système de transports collectifs à haut niveau de service et la création d'un nouvel axe du giratoire au parc des serres en passant par les terrains PSA.

Cet échelonnement concilie l'impératif de sécuriser à court terme les franchissements de la rue de Pontarlier avec une option de plus long terme visant à transformer cet axe en boulevard urbain.

## 5.2. Proposition d'organisation des accès piétons et cycles



Si la réalisation de l'ensemble de ces dorsales est déterminante, celle proposée dans le plan des travaux du complexe aquatique est la plus importante car elle relie tous les projets engagés dans la Plaine de la Savoureuse et permet de connecter le complexe aquatique à son environnement : la ville et la coulée verte.

Les dorsales vertes proposées s'appuient sur des cheminements ou voies de services existants pour relier la coulée verte à la ville. Elles irriguent le parc par des transversales régulières permettant de rejoindre chaque point d'entrée dans la ville.

Elles sont aménagées en pistes cyclables. Lorsqu'elles empruntent des voies de service ou des accès aux parcs de stationnement, leur aménagement doit être révélateur de la priorité accordée aux modes doux. Des maillages secondaires, davantage destinés aux piétons, complètent la trame dans des directions Nord-Sud.

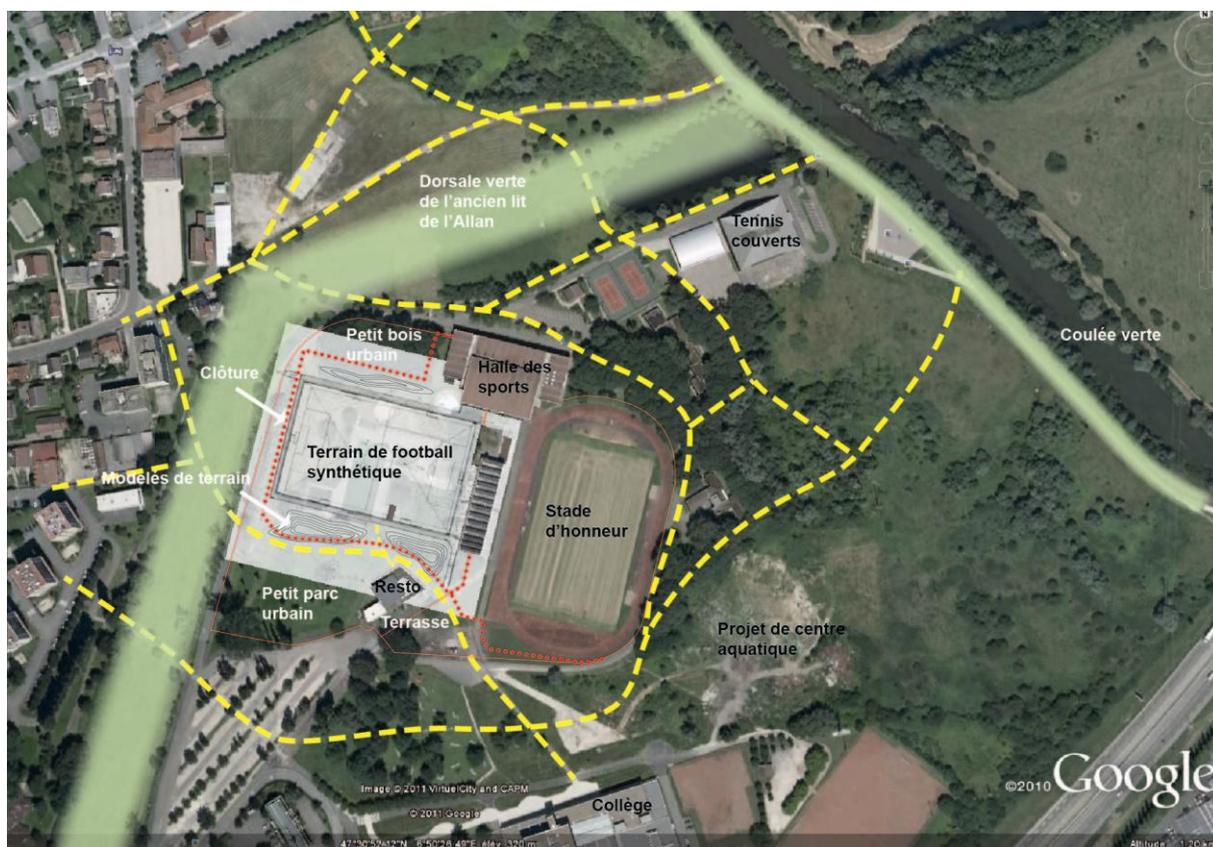
### 5.3. Proposition de gestion des clôtures

Le site est aujourd'hui très cloisonné par la multiplication des clôtures autour de chaque équipement. Sa perception, sa lisibilité et la qualité des déplacements y sont pénalisés.

Les différents travaux aujourd'hui programmés doivent intégrer cette composante en respectant le principe de réduction des emprises clôturées à leur strict minimum pour réaffecter des espaces naturels et paysagers aujourd'hui clos au domaine public.

Il doit s'accompagner d'une intégration paysagère des clôtures par des mouvements de terrain qui serviraient par ailleurs de gradins naturels pour le spectacle offert par les différents équipements.

Cette action devrait permettre de favoriser de nouveaux usages tels que la balade, la flânerie, les jeux libres, les espaces de repos, pour répondre aux aspirations des citoyens sochaliens ou du reste de l'agglomération.



### 5.4. Aménagements paysagers

Les aménagements paysagers et la mise en scène des équipements sont des volets importants pour une zone de loisirs. Dans une ville marquée par le fait industriel comme Sochaux et qui recherche à renouveler son image, ils prennent une valeur supplémentaire.

Ces aménagements vont donner l'ambiance globale du parc et créer la vitrine des équipements qui y prendront place. Ils sont à ce titre indispensables. Pour autant, ils peuvent rester humbles dans leur traitement. Des économies pourraient le cas échéant être réalisées sur le traitement des abords du complexe aquatique. Ils peuvent aussi s'échelonner dans le temps : le traitement de la partie Nord du site peut ainsi être différé.

## 5.5. Proposition d'organisation des accès et dessertes routières



**Le stationnement : 260 places environ**

- Diminution de la capacité du parking Sud pour dégager l'espace autour de la Rotonde et lui assurer une grande visibilité. Particulièrement important car c'est autour de cet équipement que le Parc peut être appréhendé globalement (vues dans toutes les directions) et qu'il s'agit du point de vie central du parc,
- Maintien de l'utilisation des P au Nord pour les équipements sportifs mais modification de l'accès pour limiter la circulation aux abords immédiats des équipements les plus attractifs. L'accès actuel, longeant la promenade de la rêverie est en outre de nature à isoler l'ancien lit de l'Allan du reste du parc,

Ces propositions respectent davantage les objectifs d'agglomération concernant les déplacements : donner la priorité aux modes alternatifs à la voiture. Elles sont cohérentes avec une perspective d'étoffement de l'offre de stationnement par création d'un parc relais sur les emprises du site PSA ou sur le terrain des entrepôts de l'Est.

L'économie réalisée sur le budget du complexe aquatique peut être évaluée à :

- 4.182 € par place (2.509 € VRD et 1673 € paysagement) auxquels s'ajoute une part du budget réseaux et éclairage public. Au total, l'économie est à minima de 210.000 €,
- Ces hypothèses impliquent la création par la ville d'une jonction entre la rue des Chênes et la promenade de la rêverie : moins de 100 mètres avec plate forme préexistante.

**Création à moyen terme d'un axe vitrine pour le parc :**

- Assure une mise en œuvre complète du projet Evoironnes et permet le désenclavement du quartier
- Connexion entre les rues de Belfort et de Pontarlier
- La suppression de la liaison entre le complexe aquatique et les Evoironnes entre dans cette perspective : coût estimé à 50.000 €

## 5.6. Proposition globale et mesures d'accompagnement

Le schéma ci-dessous traduit l'ensemble des orientations proposées et propose 3 catégories d'aménagements urbains à réaliser pour mettre en valeur, donner une visibilité et optimiser le fonctionnement du Parc et ses équipements.

### Mettre en scène les entrées du site

Les 2 portes d'entrée du site sont à aménager pour mettre en scène le Parc, le rendre visible et inciter à sa fréquentation. Il s'agit d'attirer le regard pour compenser une situation en arrière cour et la présence de fenêtre visuelles très étroites.

Ces entrées sont également la première vitrine du parc, et la dernière image qu'emporteront avec eux les visiteurs. La qualité de leur traitement est ainsi décisive pour l'attractivité et l'image globale du Parc de la Savoureuse.

### Traiter les portes

Deux séries de quatre portes sont à aménager : l'une de la ville vers le parc et l'autre de la coulée verte vers le parc.

- Situées à l'interface entre différents milieux, ces portes doivent assurer les transitions et inviter le visiteur à les franchir pour passer d'un espace à l'autre,
- Situées au croisement de différents flux elles doivent également veiller à sécuriser les circulations.

Principaux lieux d'interconnexion du Parc de la Savoureuse à son environnement, ces portes sont à traiter de façon particulièrement qualitative et de manière suffisamment évocatrice pour qu'elles jouent leur rôle de sas.

### Animer les lieux

L'animation du Parc résulte en grande partie des usages qui peuvent s'y exercer. Un contraste important apparaît entre la partie Sud, qui concentre les équipements, et la partie Nord plus naturelle. Compte tenu de la dimension des espaces, il s'agit de ponctuer le parc d'éléments qui attirent le regard et qui révèlent la vocation publique des lieux. Une perception d'un espace sans réel usage risque en effet de limiter sa fréquentation par le public.

Ces éléments, judicieusement implantés, doivent également amener le visiteur à progresser dans son parcours sans « temps morts », jusqu'à l'amener naturellement aux portes d'entrée de la ville.





## 5.7. Priorités de mise en œuvre : horizon fin 2013

### Equipements :

Complexe aquatique, halle des sports, terrains de sport, restaurant de la rotonde

### Aménagements routiers :

Carrefour du complexe aquatique : gestion des flux par feux

Parking du complexe aquatique

Tronçon d'accès aux parkings des tennis

### Aménagements modes actifs :

Liaison coulée verte – Complexe aquatique – Evoironnes

Cheminements inter-équipements

Clôtures

### Aménagements urbains :

Mise en scène « monumentale » de l'entrée principale (Land'Art, création artistique, vues cadrées sur un élément atypique, etc)

Traitements des abords du complexe aquatique

Traitement de la porte Evoironnes – Parc de la Savoureuse

Signalétique et communication sur le projet Parc de la Savoureuse

